



Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

ID : 029-212901615-20231030-DCM2023_4_10-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 20
Présents : 14
Votants : 19

N° 2023-4-10

L'an deux mil vingt-trois, Le trente octobre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2023

Madame Olivia LE BOSSER est nommée secrétaire de séance

Présents : DEL NERO David, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, HERFAUT Denis, MARTIN Corinne, ARZUR Yvon, LAGADIC Christophe, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikael, SINIC Aurélie, LE BOSSER Olivia, CARLIER Morgane

Procurations : Laurent FRANCHETEAU à Christian RIVIERE, Caroline LE BER à Denis HERFAUT, Claudine MILIN à Karine CORNIC, Muriel GOURVES à Yvon ARZUR, Marie-Hélène KERNEVEZ à Corinne MARTIN

Excusé : CARIOU Philippe

Objet : Jardin d'entreprises : participation aux frais de fonctionnement des préfabriqués

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération n°2023-3-2 en date du 26 juin 2023, le Conseil Municipal a validé l'achat de 4 cellules médicales. Les préfabriqués ont été installés et les branchements effectués.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui propose qu'il soit fixé une provision pour la participation aux charges de fonctionnement des préfabriqués d'un montant mensuel de 150 €, payable terme à échoir, avec une régularisation annuelle ou biannuelle,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs**

- **fixe à 150 € le montant mensuel de la provision pour la participation aux charges de fonctionnement des préfabriqués à compter du 1^{er} décembre 2023.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
David DEL NERO

